

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 2 JUIN 2016**

=====

L'an deux mille seize, le deux Juin à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 Mai 2016.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

**Présents** : Daniel MATHIEU, Marie-Claude SAVEY-GARET, Guy DOLEATTO, Annie NAVEL, Colette RAFFIER, Dominique BESSON, André VAUBOIN. Nathalie VARIGNIER  
Jacques SAVEY – Philippe JANODY.

**Absent** : Frédéric GUILLAUME ( pouvoir à Daniel MATHIEU)

**Nombre de votants en début de séance** : 10 + 1 pouvoir à Daniel MATHIEU

**Mr Philippe JANODY** nommée secrétaire de séance.

*Mr le Maire souhaite que soit rajouté à l'ordre du jour en questions diverses les points suivants :*

- Etat des lieux du parc informatique
- Acquisition bétonnière

**1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016**

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2) SIEA : MODIFICATION DES STATUTS : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Ces modifications ne seront définitives qu'après avis des communes puis approbation par Monsieur le Préfet.

D'autre part, comme il est probable que ces modifications soient homologuées par Mr le Préfet, le Conseil Municipal doit désigner 1 suppléant supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver la modification du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain, relative à la périodicité et les convocations.
- décide d'approuver la modification des statuts pour augmenter le nombre de suppléants
- désigne Mme Marie-Claude SAVEY-GARET comme suppléante supplémentaire.

### **3) PROJET D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONES-ALPES (EPORA) DANS L'AIN :**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'EPF de l'Ain (Etablissement Public Foncier) qui sollicite les collectivités du Département afin de marquer leur hostilité au projet d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le département de l'Ain. L'extension de cet organisme ferait double effet, sachant que l'EPF, créé en 2006 l'initiative du Conseil Général est chargé de la réalisation de réserves foncières au profit des collectivités locales, et à ce jour remplit parfaitement son rôle.

Le Conseil Municipal décide de refuser l'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le département de l'Ain et approuve la délibération à l'unanimité.

### **4) VENTE PARCELLE GRILLOT/BESSON MICHEL (DROIT DE PREEMPTION) :**

La commune a été informée par la SAFER et le Département de la vente de 3 parcelles appartenant à Mme Chantal Grillot au profit de Mr Michel Besson.

Une de ces parcelles, cadastrée B n° 1045 lieu dit « Les Léchères » est située dans le marais de Jarine, qui a été labellisé Espaces Sensibles Naturels), la commune peut prétendre faire usage de son droit de préemption, en prévision d'une réserve foncière.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer son droit de préemption sur la parcelle de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le département de l'Ain, et charge Mr le Maire d'en informer le Conseil Départemental.

### **5) TABLE RONDE LE 24 JUIN A PARVES ET NATTAGES : CENTRALE DU BUGEY :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une table ronde est organisée le vendredi 24 Juin à partir de 14 h à la mairie de Parves-et-Nattages sur la Centrale du Bugey, à laquelle sont conviés les élus du Bugey et de l'Avant Pays Savoyard.

André Vauboin, Guy Doléatto et Daniel Mathieu seront inscrits pour y assister.

### **6) PRESENTATION DU PROGRAMME DE L'ASSOCIATION : LA COMMUNE D'ARANC ET SON HISTOIRE :**

M-Claude Savey-Garet donne lecture du courrier du Président Mr JF Julliard, présentant l'Association la Commune d'Aranc et son histoire ».

L'Association n'ayant pas de trésorerie, elle sollicite la Commune pour une avance de trésorerie de 11 000 €, pour la réalisation du livre et du DVD, (prévision 500 exemplaires). Le Conseil Municipal donne son accord de principe et délibérera lors du prochain conseil.

## **7) RECENSEMENT POPULATION 2017 : APPEL A CANDIDATURE :**

Annie NAVEL fait part au Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

En vue de cette enquête, un coordonnateur communal doit être désigné par le Conseil Municipal, cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Le Conseil Municipal doit également désigner un agent recenseur qui sera chargé de la collecte des informations auprès de la population.

Le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Claude SAVEY-GARET comme coordonnateur communale et lancera un appel de candidature pour recruter un agent recenseur.

## **8) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 :**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la trésorerie d'Hauteville demande une délibération fixant les subventions communales allouées pour 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération fixant les subventions 2016 comme suit :

- CCAS ARANC	= 2 000 €
- Léon Bérard	= 200 €
- Société Pêche	= 370 €

## **9) QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur les projets en cours**

- ✓ Borey : Un conseil syndical a eu lieu le 25 mai dernier, lors duquel a été validée l'étude pour l'assainissement de Rougemont et Résinand, et la révision du prix du M3 de l'assainissement, qui passe de 0.37 E à 0.70 €), condition obligatoire pour pouvoir solliciter les aides du Département et de l'Agence de l'Eau.

- ✓ Curage lagune Evosges : les appels d'offres ont été envoyés cette semaine, avec une date de remise des offres fixée au 30 Juin.

- ✓ Directions des Routes : Mr le Maire a reçu Mme Mathieu, remplaçante provisoire de Mr Halet.

Pour la signalisation de la scierie Reydellet, (3 panneaux de prévus).

- ✓ Sécurisation des rues : les riverains du quartier du Faubourg ont été consultés pour le projet de sécurisation. Ils ne souhaitent pas de ralentisseurs mais plutôt des chicanes. Mr le Maire a rendez vous avec l'Agence d'Ingénierie le 7

juin pour finaliser le dossier. Une prochaine réunion est prévue avec les habitants du Mont d'Aranc.

- ✓ Exploitation Willy Oraison : Mr le Maire rencontre la Chambre d'Agriculture le 21 Juin pour faire le point sur l'exploitation de Willy Oraison.
  - ✓ Bétonnière : le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'une bétonnière pour un prix de 537.68 € TTC.
  - ✓ Aménagement local technique : Philippe Janody attend des devis pour l'escalier et les 3 grilles à refaire.
- 
- **Compte rendu du fleurissement** : toujours en cours pour cause de météo. Annie doit se renseigner auprès des riverains pour l'arrosage des suspensions au lavoir des Pézières.
  
  - **Compte rendu de la journée du 31 mai de la Commission Patrimoine de la Commune d'Aranc** : elle a été annulée à cause du mauvais temps et reportée du 7 juin à 8 h devant la mairie.
  
  - **Compte rendu de la rencontre avec INTERVENT (éoliennes)** : André Vauboin fait le compte rendu de cette rencontre à laquelle ont participé Nathalie Varignier, Guy Doléatto, MC Savey-Garet et Annie Navel. En conclusion, la commune d'Aranc ne possède pas de site propice à l'installation d'éoliennes.
  
  - **Etat des lieux du parc informatique** : André Vauboin informe le conseil qu'une maintenance et mise à niveau des ordinateurs de la mairie ont été faites par une société d'informatique située à Vaux en Bugey.

**Prochain conseil municipal le MERCREDI 6 JUILLET 2016 à 20 h 30**

**SEANCE LEVEE A 22 H 45**

Le Maire,

Daniel Mathieu